La Gendarmerie Française à Berlin 1945 – 1994, ses uniformes et ses insignes

Michael Boller

Les gendarmes et le procès de Nuremberg

(Supplément : Extrait du site du Service Historique de la Gendarmerie)

Le 20 novembre 1945, un procès d'un retentissement mondial s'ouvre à Nuremberg, un des hauts lieux du nazisme. Devant une cour internationale constituée par les quatre puissances alliées, vingt accusés, principaux dirigeants du IIIe Reich, s'apprêtent à répondre de leurs actes qui ont conduit à l'une des plus grandes catastrophes de l'histoire. Quelques gendarmes français ont œuvré dans les coulisses de cet événement d'une haute portée symbolique.

Nuremberg, un procès pour l'Histoire

La décision de juger les hauts responsables nazis intervient très tôt durant la Deuxième Guerre mondiale. Dès le 25 octobre 1941, Winston Churchill, Premier ministre anglais, évoque parmi les buts de majeurs de la guerre « le châtiment des crimes commis dans les pays occupés par l'Allemagne ». Cette volonté est réaffirmée à plusieurs reprises : lors de la déclaration de Saint James le 13 janvier 1942 et lors de celle de Moscou le 30 octobre 1943. En août 1945, la conférence de Potsdam explique dans son communiqué final que « les trois gouvernements ont réaffirmé leur intention de juger rapidement les grands criminels de guerre dont les crimes n'ont pas de localisation géographique ». Le tribunal est officiellement créé le 8 août 1945 par l'accord quadripartite de Londres. Comme le précise son article premier, ce tribunal militaire international est institué pour « juger et punir de façon appropriée et sans délais les grands criminels de guerre des pays européens de l'Axe ».

1 A NUREMBERG : l'U. R. S. S., la GRANDE-BRETAGNE, les ÉTATS-UNIS et la FRANCE, au nom des Nations Unies, jugent, depuis le 20 Novembre 1945, les grands responsables de cette guerre.

Le choix de Nuremberg n'est pas le fruit du hasard. Cette vieille cité a une haute valeur symbolique puisqu'elle a été le lieu de proclamation en 1935 les lois racistes dites « Lois de Nuremberg » et le lieu de réunion des congrès du parti nazi. Des raisons plus pratiques ont guidé le choix des Alliés. Située en zone américaine, cette ville a certes souffert des bombardements et des combats de la fin de la guerre, mais elle a conservé un palais de justice et une prison, reliée par un tunnel, suffisamment en bon état pour accueillir un procès d'une telle importance.

L'ampleur de l'organisation n'effraie pas les Américains. En un délai record, ils remettent les bâtiments en état, posent deux cents kilomètres de fils téléphoniques, établissent un économat et une cafétéria. Les personnalités de marque sont logées au Grand Hôtel. Avec les magistrats et leur nuée de collaborateurs, les avocats, les traducteurs, le personnel du secrétariat et les militaires chargés de la sécurité, le procès concerne tous les jours plus de mille cinq cents personnes.

4 A Nuremberg. Accusation et la défense de la Grande Allemagne sont ainsi assoupies par au juges. Une immense carte murale montre les étapes des agressions nazies.

La procédure adoptée est celle des pays anglo-saxons, ce qui va poser quelques problèmes pour les magistrats français et soviétiques. Le tribunal se compose de quatre procureurs, quatre juges et quatre juges suppléants ; un pour chaque pays vainqueur (les États-Unis, l'URSS, le Royaume Uni et la France). Le président du tribunal est un Anglais : Sir Justice Lawrence. Les accusés peuvent choisir librement leurs avocats et leur système de défense. L'acte d'accusation (25 000 mots) repose sur quatre points : conjuration, crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité (c'est d'ailleurs pendant ce procès qu'on a défini pour la première fois cette notion).

Si le tribunal doit juger vingt-quatre accusés à l'origine, ils ne sont plus que vingt le jour de l'ouverture du procès. Robert Ley s'est suicidé le 25 octobre 1945 ; Gustav Krupp von Bahlen und Halbach a été jugé médicalement inapte pour un procès ; Kaltenbrunner a été victime d'une hémorragie cérébrale (il sera néanmoins jugé) ; Bormann, absent, est jugé par contumace. Parmi les présents, on peut les classer en plusieurs catégories :

- les proches du Führer, responsables au premier degré (Hermann Göring, Rudolph Hess, Joachim von

Ribbentrop) ;
- les politiques avec Franz von Papen (vice-chancelier, puis ambassadeur du Reich), Wilhelm Frick (ancien ministre de l'Intérieur), Hjalmar Schacht (ministre de l'économie de 1934 à 1937), Albert Speer (ministre de l'armement et de la production de guerre), Walter Funk (ministre de l'économie et président de la Reichsbank), Fritz Sauckel (commissaire de la main d'œuvre), Hans Fritzsche (directeur du service de la radio au ministère de la Propagande) ; Alfred Rosenberg (ministre des territoires occupés de l'Est)
- les militaires avec les généraux Wilhelm Keitel et Alfred Jodl ainsi que les amiraux Erich Raeder et Karl Dönitz ;
- les Gauleiter tels que Arthur Seyss-Inquart (chancelier d'Autriche, puis commissaire du Reich dans les Pays Bas occupés), Julius Streicher (directeur du journal antisémite Der Stürmer et Gauleiter de Franconie), Hans Franck (gouverneur général de Pologne), Baldur von Schirach (chef de la jeunesse hitlérienne et Gauleiter à Vienne) ; Constantin von Neurath (ministre des affaires étrangères de 1932 à 1938, puis « protecteur » de Bohème-Moravie).
Le procès dure 315 jours et s'accompagne de 240 dépositions et de près de 300 000 déclarations.

Le détachement de gendarmerie envoyé à Nuremberg

Lorsque s'ouvre le procès de Nuremberg, la gendarmerie est déjà présente en Allemagne, au sein des forces françaises d'occupation. Deux légions d'intervention ont même été instituées le 1er septembre 1945 pour administrer les territoires placés sous l'autorité française. Ces unités ont pour mission de maintenir la sécurité publique et de veiller à l'application des ordonnances et arrêtés du gouvernement militaire. La création du tribunal militaire international entraîne un appel à volontaires dans les rangs de la gendarmerie pour constituer un détachement.

insigne du détachement

L'un des derniers témoins vivant de cet événement, le colonel en retraite Aldolphe Dournel, a accordé un entretien au Service historique de la Gendarmerie nationale (SHGN) le 17 mai 2004. Né le 10 janvier 1922 à Teneur (Pas de Calais), il s'engage volontairement pour la durée de la guerre le 30 octobre 1939. Poursuivant une carrière dans l'armée après la défaite de juin 1940, il passe dans la gendarmerie après sa mise en congé d'armistice en mai 1943. À la Libération, il se retrouve dans une petite brigade en Alsace. Séduit par les opportunités offertes par le service en Allemagne, il se porte volontaire pour rejoindre la 2e légion de gendarmerie d'occupation. Stationné à Schonau, dans la Forêt Noire, il apprend que l'on cherche des volontaires pour le procès de Nuremberg. Il pose aussitôt sa candidature.

Ayant obtenu satisfaction, le gendarme Dournel part rejoindre ses nouveaux camarades. Le détachement destiné au tribunal militaire international comprend une cinquantaine d'hommes placés sous les ordres d'un lieutenant. L'officier de gendarmerie, un ancien chasseur alpin, sympathise rapidement avec le gendarme Dournel et décide de le prendre comme secrétaire. La mission initialement prévue consiste à assurer la sécurité au sein du tribunal, mais les Américains préfèrent garder cette prérogative pour eux seuls. Cette tâche revient donc à la Military Police dont le personnel porte le fameux casque blanc frappé des lettres MP. Les gendarmes sont cantonnés à la garde de la résidence du juge français Henri Donnedieu de Vabre et de son adjoint Robert Falco.

Une autre mission, plus secrète, attend le gendarme Dournel. Il apprend effectivement de son supérieur direct que le commandement du détachement de gendarmes n'est, en réalité, qu'une couverture pour mener une activité de renseignement. Le lieutenant souhaite associer son secrétaire à cette tâche. Il s'agit de se procurer des documents du tribunal que les Américains et les Russes ne veulent pas transmettre aux Français qui sont mis à l'écart. Les gendarmes peuvent compter sur les jeunes femmes françaises, employées comme interprètes ou sténodactylos, pour leur faire parvenir les renseignements. Le gendarme Dournel recopie ensuite les informations sur une machine à écrire ; « ce qui m'a permis d'avoir ma machine personnelle pour la première fois », note-t-il avec malice. Par suite, les données sont transmises à la hiérarchie de la gendarmerie qui les envoie aux hautes autorités françaises.

Le gendarmes Dournel reste près de six mois à Nuremberg. Il a l'occasion d'assister à plusieurs reprises au procès. Il se souvient encore de l'émotion ressentie : « pour nous c'était quelque chose de voir ces grands chefs hiltériens dans le box des accusés. Certains comme Keitel, par exemple, avaient une espèce de morgue. On ne pouvait pas les empêcher. Deux ou trois étaient comme des moutons, comme on voit des prisonniers actuellement en cour d'assise. (…) C'est un souvenir qui m'a beaucoup marqué ».

Durant leur séjour, les gendarmes logent à une quinzaine de kilomètres de Nuremberg dans une grande villa où des lits de camps ont été installés. « Comme on était en zone américaine, raconte le colonel Dournel, on mangeait dans leur mess ce qui nous plaisait pas beaucoup car ce n'était pas du tout de la nourriture française. La purée de cacahuète, je m'en souviens ». Les rares moments de détente sont consacrés au sport sous l'impulsion énergique du commandant du détachement. Les contacts avec la population locale demeurent très limités. En revanche, les gendarmes entretiennent d'excellents rapports avec les Polonais travaillant au service des Américains. Les relations sont d'autant plus cordiales que des échanges fructueux vont s'organiser dans ce contexte d'immédiat après-guerre. Les Français ouvrent un mess où les Polonais viennent se ravitailler en bière de Munich. La boisson est obtenue auprès de la population locale au moyen du troc, contre des cigarettes et du chocolat. L'argent ainsi gagné est utilisé pour acheter des jouets dans la région de Nuremberg, spécialisée dans ce genre de production. « Quand nous avons quitté Nuremberg, se souvient l'ancien gendarme, nous avions deux ou trois GMC remplis de jouets pour les familles de tous les gendarmes de la zone d'Occupation ».

Les gendarmes à la prison de Spandau

Le verdict du procès de Nuremberg est rendu le 1er octobre 1946. Douze condamnations à mort par pendaison sont prononcées à l'encontre de : Hermann Göring, Ernst Kaltenbrunner, Julius Streicher, Hans Frank, Wilhelm Frick, Alfred Jodl, Wilhelm Keitel, Joachim von Ribbentrop, Alfred Rosenberg, Fritz Sauckel, Arthur Seyss-Inquart et Martin Bormann (par contumace). Tous sont exécutés à Nuremberg le 16 octobre 1946, sauf Hermann Göring. L'ancien chef de la Luftwaffe parvient à échapper au châtiment suprême en se suicidant la veille dans sa cellule.

Relève de la garde à Spandau

Sept autres détenus sont condamnés à différentes peines de prison. Rudolf Hess, Walter Funk et Erich Raeder sont condamnés à la prison à vie. Albert Speer et Baldur von Schirach sont condamnés à une peine de vingt ans de prison. Constantin von Neurath et Karl Dönitz se voient infliger respectivement une peine de quinze ans et de dix ans de prison. Hjalmar Schacht, Franz von Papen et Hanz Fritzsche sont acquittés. Le NSDAP (Parti National-Socialiste Allemand des Travailleurs), la Gestapo, les SS et le SD (Sicherheitsdienst, service de sécurité des SS) sont déclarées « organisations criminelles ».

Les sept criminels nazis contraints de purger une peine d'emprisonnement sont envoyés à la prison de Spandau. Situé dans le secteur britannique, cet établissement pénitentiaire a été construit en 1876 pour accueillir à l'origine cinq cents détenus. Reconnaissables à leur style pseudo-médiévial de briques rouges, les bâtiments vont recevoir durant de longues années la visite périodiques des forces des quatre puissances d'occupation de Berlin, chargées d'en assurer la garde.

Pour les Français, la tâche revient aux gendarmes mobiles, appelés gardes républicains de 1945 à 1954. Une note de service du 28 septembre 1951, signée du lieutenant-colonel Hurtrel commandant le détachement de gendarmerie de Berlin, permet de voir le fonctionnement de la garde de la prison de Spandau à ses débuts. Près de quatre-vingt gardes de l'escadron de sécurité de Berlin assurent cette mission trois mois dans l'année: février, juin et octobre. Les trois autres puissances occupantes se répartissent le reste de l'année. Les relèves d'une nation par une autre s'effectuent le 1er de chaque mois et donnent lieu à une prise d'armes solennelle. Dans les années 1950, la garnison de la prison est obligatoirement commandée par un officier responsable du

service et de la défense. Les postes permanents à fournir sont au nombre de sept : un groupe est donc en permanence en service, les deux autres groupes sont en réserve. La relève entre les groupes a lieu toutes les deux heures. La relève du peloton de garde est assurée tous les jours à midi. Ce peloton a alors vingt-quatre heures de repos. Le peloton de réserve stationne dans ses cantonnements. Comme tenue, les gardes portent le battle dress avec le képi. La grande tenue est réservée pour la relève mensuelle.

Par le jeu des libérations et des remises de peines, six des sept prisonniers quittent progressivement la prison de Spandau. Constantin von Neurath est gracié en 1954. Les trois années suivantes, trois autres prisonniers recouvrent la liberté : Erich Raeder (1955), Karl Dönitz (1956) et Walter Funk (1957). Deux nouvelles libérations interviennent en 1966 pour Albert Speer et Baldur von Schirach, à l'issue de leur peine de vingt ans de prison. À partir de 1966, Rudolph Hess devient donc l'unique pensionnaire de Spandau. Commence alors une morne existence solitaire rythmée par les relèves successives des différentes gardes. Ce vestige vivant du régime nazi finit par être surveillé par des hommes qui sont nés bien après la Deuxième Guerre mondiale. Sa mort, le 17 août 1987, met un terme à la routine qui s'était installée à Spandau pendant plus de quarante ans. La prison est entièrement détruite, sur décision des forces britanniques, afin d'éviter qu'elle ne devienne un lieu de mémoire pour les néonazis.

Lieutenant Benoît Haberbusch, chef de la section Etudes et recherches historiques.

(Images complémentaires: M.Boller)

Relève de la garde à Spandau pendant les années 80

Prison de Spandau vue d'ensemble pendant les années 80

Supplément: Extrait du site du Service historique de la Gendarmerie Française

1945 : Les premiers gendarmes s'installent à Berlin

Jusqu'en juin 1945, Berlin est occupé par la seule armée soviétique, laquelle s'est emparée de la ville après de terribles combats. La conférence de Postdam (17 juillet-2 août 1945) confirme la division de l'ex-capitale du IIIe Reich en quatre secteurs d'occupation soviétique, américain, anglais et français sous l'autorité suprême d'une kommandatura alliée. Il faut attendre le début du mois de juillet pour voir arriver les Français avec la 1ère division blindée comprenant : l'état-major et le premier escadron du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, le 1er escadron du 9e régiment de chasseurs d'Afrique, la première compagnie du 1er régiment de zouaves et la 1ère compagnie du 3e régiment de zouaves. Parmi les militaires français se trouvent des gendarmes prévôtaux. L'organisation et les missions de ces soldats de la loi vont progressivement s'établir au fil des mois.

Les premières difficultés de l'installation

Dans son rapport du 31 décembre 1945, le chef d'escadron Degré, commandant du détachement de gendarmerie de Berlin, fait le point sur les conditions de travail et d'existence des gendarmes après quelques mois d'activité. Il remarque tout d'abord que le commandement des unités de gendarmerie de Berlin rencontre de nombreuses difficultés en raison de l'organisation particulière de la zone où les attributions des différentes autorités à l'égard de la gendarmerie sont encore mal définies. L'absence de textes officiels rend problématique la constatation de certaines infractions et l'orientation à donner aux procès-verbaux ou rapports d'enquêtes qui, de ce fait sont souvent mal exploités. Autre souci, le commandement est paralysé par le volume de papiers de toutes origines et cet encombrement est accentué par le manque de personnel secrétaire. Le chef d'escadron Degré regrette aussi la tentation pour certaines autorités d'abuser de l'emploi du personnel de l'Arme ou de lui imposer des missions qui ne découlent pas de ses attributions. Il faut constamment intervenir pour empêcher les abus.

En ce qui concerne le matériel, les gendarmes sont confrontés à un pénible dénuement. Les moyens de transports sont limités, voire inexistants, faute de livraison de véhicules ou de pièces de rechanges. Les demandes répétées d'équipement ne donnent aucun résultat.

En matière de personnel, plusieurs difficultés pèsent quelque peu sur le moral des gendarmes. Les officiers servant à Berlin ne jouissent d'aucun avantage matériel particulier, la solde est la même qu'en zone ouest, à peine supérieure à celle de la France. De plus, contrairement aux zones françaises d'occupation en Allemagne, les officiers ne peuvent pas encore faire venir leur famille pour la loger en ville et l'acheminement du courrier s'avère trop lent.

Pour les sous-officiers, le chef d'escadron Degré distingue les volontaires et ceux qui ont été désignés d'office. Les non volontaires veulent retrouver leur famille au plus tôt, surtout ceux de la garde républicaine, en provenance de la 1ère armée. Ceux-ci acceptaient facilement le sacrifice de la séparation tant qu'ont duré les hostilités, mais ils aspirent désormais à reprendre une vie normale. La communauté française de Berlin vit repliée sur elle-même. Les rapports avec les autorités allemandes demeurent inexistants du fait notamment du barrage de la langue.

Les missions confiées au détachement prévôtal de Berlin sont directement liées au contexte d'après-guerre dans une ville en ruines occupée par ses vainqueurs. Les Français se montrent d'autant plus sensibles à leur

statut d'occupants que leur pays a connu l'humiliation de la défaite. L'une des premières tâches confiées aux gendarmes consiste à découvrir les dépôts d'armes disséminés à travers la ville. Au début de décembre 1945, le chef d'escadron Degré expose au général commandant supérieur de la zone française de Berlin le résultat de perquisitions opérées dans des usines : des pièces détachées pour fusils automatiques (FM) et des plans pour le FM modèle 1943 à l'usine Mauser Eichborndamm à Tegel, des moteurs d'avions et des pièces détachées à l'usine Argus Flottenstrasse à Reinickendorf et dix caisses à munitions à l'usine Maget (Eisenhammerweg).
Par ailleurs, l'important brassage de population lié à la fin de la guerre favorise toutes les formes de délinquance dans les décombres de l'ancienne capitale du Reich. Mêlés à des bandes de cambrioleurs, on trouve des étrangers, en général des Polonais, anciens travailleurs civils en Allemagne qui ne veulent pas ou ne peuvent pas rentrer dans leur pays. Ils ont beaucoup d'affinités et de relations en zone russe, ce qui rend difficile une répression efficace. Mais le principal problème de ces premières années d'occupation reste l'approvisionnement des Berlinois. Le manque de denrées de première nécessité est difficilement supportable, surtout au moment de l'hiver. « Les différences de classes ont disparu dans la misère générale, constate le commandant du détachement de gendarmerie (…). Les seuls possédants actuels sont les trafiquants du marché noir, dont la suppression est entreprise mais ne réussira complètement que le jour où paraîtront sur le marché des denrées en quantité accrue et les objets d'usage courant ».

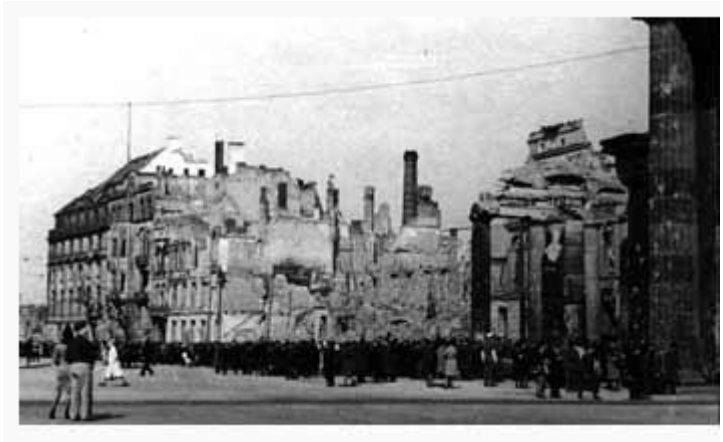

La définition des missions et de l'organisation du détachement de gendarmerie à Berlin

Le 21 janvier 1946, une instruction particulière précise officiellement le rôle dévolu aux unités de gendarmerie de Berlin. Elle tient compte des possibilités propres à la gendarmerie départementale et de la garde républicaine pour leur confier les missions qui conviennent le mieux à leur organisation et à leur instruction. Il reste cependant entendu que les missions de ces deux formations se complètent intimement. La gendarmerie doit assurer cinq tâches principales :
- maintenir l'ordre et la sécurité publique dans le secteur français de Berlin ;
- assurer le respect par la population allemande, des lois, ordonnances et autres textes émanant de l'autorité française (gouvernement militaire en temps normal, commandement militaire en cas de trouble) ;
- concourir à la police militaire et au contrôle de la circulation ;
- protéger les très hautes personnalités en service à Berlin (mission plus particulièrement confiée à la garde républicaine - éventuellement à la gendarmerie) ;
- communiquer sans délai aux autorités qualifiées les renseignements qui sont recueillis, intéressant la sécurité des troupes, l'ordre public ou la sécurité générale.

Pour mener à bien ces missions, le dispositif de la gendarmerie se compose d'un détachement de gendarmerie départementale (ex-prévôté) formé de deux officiers et cent gradés et gendarmes ainsi que d'un escadron porté de la garde républicaine rassemblant trois officiers et cent vingt gradés et gardes. L'ensemble est placé sous les ordres d'un officier supérieur. Le commandement de la gendarmerie et de la garde républicaine est installé au 38 Édith Cawell Strasse à Frohnau.
Le détachement de gendarmerie départementale est fractionné en brigades de vingt hommes implantées territorialement, chacune d'elles exerçant une surveillance complète de sa circonscription, dans les mêmes conditions qu'en France. C'est l'organe de renseignement par excellence qui résout, en outre, tous les cas de police courants. Les commandants de brigades sont en liaison directe et étroite avec les commandants des districts correspondants du gouvernement militaire. En janvier 1946, il existe trois

brigades à Wedding, Reinickendorf et Frohnau.
L'escadron de la garde républicaine est implanté au 115 Müller Strasse à Wedding et un peloton est détaché à Frohnau. Cette unité est considérée comme une réserve générale à la disposition du commandant militaire territorial. Elle est normalement actionnée par l'intermédiaire du chef d'escadron commandant la gendarmerie. Son personnel, muni d'un armement collectif et de moyens de transport, doit pouvoir intervenir rapidement pour régler un incident d'une certaine gravité, qui dépasse la possibilité des brigades et en liaison avec elles. C'est l'élément de force de première urgence. Il participe à la police militaire, assure les services d'honneur, escortes et certains postes de garde particulièrement importants (très hautes personnalités).
L'appellation de « détachement de gendarmerie de Berlin » est officiellement entérinée en juillet 1946. Au cours de cette année, des aménagements sont encore a apportés. En décembre 1946, le détachement de gendarmerie de Berlin comprend :
- un état-major réunissant les organes de commandement du corps et les services administratifs basés au camp Foch ;
- une section de gendarmerie regroupant trois brigades territoriales (Frohnau, Wedding, Reinickendorf) et une brigade de réserve installée à Wedding ;
- un escadron de sécurité stationné au camp Foch avec deux pelotons détachés au quartier Jeanne d'Arc (Flackschule) ;
- le 13e escadron mobile stationné au camp Foch.

La section de gendarmerie assure une mission normale de surveillance du territoire, la police administrative et judiciaire, l'exécution des services spéciaux de conduite de détenus aux audiences et les transfèrements, la police de la route. Elle a besoin d'être renforcée pour les voyages officiels, cérémonies importantes, opérations massives de contrôle et de sécurité du territoire. Cette aide est fournie par l'escadron de sécurité ou l'escadron mobile.
L'escadron de sécurité, à l'effectif théorique de 156 hommes, doit assurer les postes de protection et de filtrage ainsi que le service extraordinaire à la charge de la gendarmerie. L'escadron mobile, quant à lui, sert de force d'intervention de première urgence.

Avec un effectif de 125 gradés et gendarmes, il a à sa charge deux postes le poste de la résidence (un gradé et neuf gardes) et celui de la circulation de Wannsee (un gradé et quatre gardes). Il assure aussi des charges intérieures dans l'unité (piquets et gardes), les services de contrôle de circulation et les escortes officielles.

Les premiers gendarmes à Berlin (Juillet 1945)

Au Camp Foch 1945 (Photos coll. M.Boller)

Le témoignage d'un des premiers gendarmes de Berlin

Dans le numéro 254 du journal L'Essor, Robert Hochart a retracé les souvenirs de son affectation à Berlin :
Le 1er juillet 1946, j'ai été muté au détachement de gendarmerie de Berlin. Je venais de la 1ère légion de gendarmerie d'occupation, compagnie autonome de la Sarre (brigade de Sarrebrück-Nord, puis Hensweller à douze kilomètres de Sarrebrück), mutation en qualité d'interprète.
Arrivé seul (ce secteur étant encore interdit aux familles, mon épouse et mon fils ont été obligés de rejoindre la France), je conservais un peu d'espoir et je m'imaginais l'arrivée à Berlin, comme dans une capitale. Combien amère avait été ma déception. En effet, je n'avais rejoint qu'une ville détruite, où la vie, peu à peu, avait repris au milieu des ruines et des décombres accumulés au cours de la bataille finale.
Au pied des immeubles démantelés grouillait une foule où dominait l'élément féminin. Ces personnes se pressaient et n'offraient que des visages chargés de soucis. Les Berlinois avaient été écrasés par trop de bombardements, par trop de combats, pour avoir déjà retrouvé les réflexes d'une vie normale.

Les bombardements semblaient avoir égalisé la ville. Dans le quartier de « Moabit » la place semblait manquer même pour des décombres. À " Charlottenbourg " qui avait été le quartier élégant, il restait encore quelques arbres et les ruines semblaient plus cossues, la pierre blanche dominait sur les briques rouges des autres quartiers.
C'étaient les femmes, employées aux travaux de déblaiement, que l'on avait surnommées « les femmes des ruines » qui étaient venues à bout de ces pierres, de ces monceaux de gravats et de cette poussière qui recouvrait tout.
À la porte de " Brandebourg ", lieu privilégié pour le marché noir, il y avait toujours foule, il n'y avait ni gêne, ni pudeur. Il y avait des coutumes et des tarifs (par exemple, les cigarettes valaient cent marks le paquet, la livre de sucre ou de matières grasses aux alentours de cent vingt marks). Des vendeurs improvisés ouvraient des valises offrant tous leurs biens, bijoux, vêtements, vaisselle, bibelots, etc. pour pouvoir se nourrir. C'était une expérience extrêmement désagréable que de regarder ces êtres inconnus qui luttaient pour manger.
La brigade où j'étais affecté était située en secteur français dans la " Mullerstrasse ", dans le quartier de Berlin-Wedding, ancien quartier ouvrier, surnommé par les Allemands " Wedding la Rouge ". La démolition dans certains secteurs de cette contrée y était moindre.
Notre " quartier général " était situé à Berlin-Frohnau. Le général gouverneur militaire du secteur français y avait sa résidence, ainsi que l'état-major du détachement de gendarmerie Mon travail d'interprète consistait aux enquêtes sur les litiges entre alliés et Allemands (vols, accidents, rixes, etc.). Les querelles se présentaient surtout dans les bars et les quelques dancings qui avaient été autorisés.
Pour nous aider à réprimer les exactions des soldats soviétiques, dans notre secteur, une annexe de la police soviétique avait été installée à quelques pas de nos bureaux, en " mitoyenneté " avec la brigade de gendarmerie de réserve.

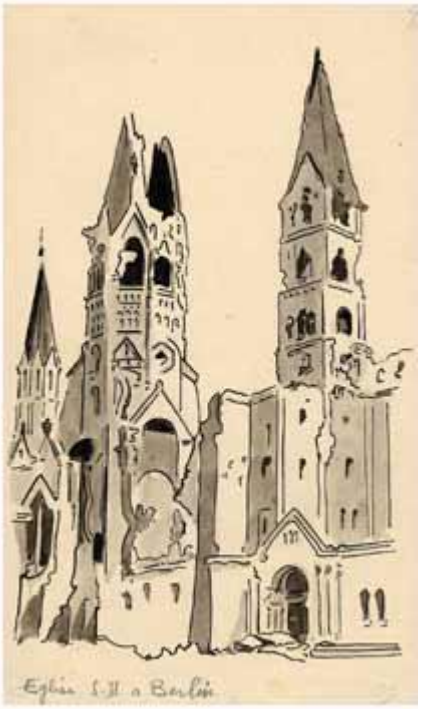

Nous travaillions également dans les différents secteurs d'occupation en liaison avec les autres services de police alliés, pour la recherche des criminels de guerre, des prisonniers de guerre allemands évadés et quelques fois également, de prisonniers français non rentrés en France. Nous avions constaté qu'un certain nombre, parmi eux, étaient restés volontairement en Allemagne. Là, ils avaient refait une nouvelle vie.
Très souvent nos recherches nous amenaient vers les camps de personnes déplacées, dépendants de l'United Nations relief and Rehabilitation Administration (UNRRA) qui étaient surpeuplés de personnes ne sachant

plus où aller.
En août 1946, on nous annonçait que nos familles pouvaient nous rejoindre. Aussitôt, par l'intermédiaire du gouvernement militaire, un appartement meublé, réquisitionné, m'était alloué près de la brigade du 42 Sansibarstrasse, bâtiment qui n'avait pour ainsi dire pas souffert au cours de la bataille de Berlin. Trois autres appartements, dans le même immeuble, avaient été mis à la disposition de trois de mes confrères. Ayant obtenu les autorisations nécessaires par les autorités interalliées, ma famille avait pu me rejoindre. Les premiers jours, nous prenions nos repas au mess de la brigade, puis par la suite avec l'arrivée des autres familles, des magasins de l'économat s'étaient installés.
En même temps, ayant un enfant en bas âge, les autorités allemandes de la mairie de Berlin-Wedding avaient mis à notre disposition une femme de service. À partir de ce moment, nous pouvions avoir une vie familiale normale et nous ne pensions plus à notre longue séparation.
Nous nous rencontrions avec les autres familles françaises du secteur dans notre foyer situé à l'angle de la Mullerstrasse et de la Seestrasse ».

Ainsi, lors de son arrivée à Berlin en juillet 1945, la gendarmerie représente une troupe d'occupation imposant la loi du vainqueur à un pays défait par les armes. Son personnel doit alors faire face à une situation inédite du fait de la division de la ville en quatre zones par les Alliés. Les premiers temps s'avèrent difficiles en raison de la désorganisation liée à l'immédiat après-guerre et de la faiblesse des moyens français. Toutefois, l'organisation et les missions des gendarmes sont progressivement précisées au fil des mois et une unité cohérente est finalement mise sur pied : le détachement de gendarmerie de Berlin. Bâti de manière empirique, ce dernier est promis à un long avenir puisqu'il ne disparaît qu'en 1994. Durant cette période, ce détachement connaît de profondes transformations tant dans ses structures que dans ses fonctions. En effet, si les premières années de la présence française à Berlin sont marquées par la volonté d'occuper l'ancienne capitale d'un pays ennemi, l'évolution du contexte international lié à la guerre froide va conduire à reconsidérer complètement cette politique.

Premier insigne de la Prévôté Militaire 1945 à Berlin

La Gendarmerie Francaise à Berlin 1945 – 1994, ses uniformes et ses insignes

1. Histoire

Quand le 3 juillet 1945 les têtes du contingent des Troupes Francaises d'Occupation prévu pour la capitale de l'ancien 3e Reich ont pris possession (conformément aux accords de Londres) de leur secteur qui comprenait les arrondissements Reinickendorf et Wedding au nord de Berlin, il y avait parmi eux des membres de la gendarmerie. Le 24 avril 1946 leur ont suivit les soldats de la Garde Républicaine, qui ont été concentrés au début en 2 Escadrons de Sécurité. Ces unités ont pris quartier dans la Müllerstr .115 à Wedding, tandis que les autres forces de la Gendarmerie ont été logées au Camp Foch (avant Camp des Cyclopes) à Hermsdorf . Le 5 juillet 1946 le détachement de gendarmerie a été crée avec un effectif total de 291 officiers, gradés et gendarmes.

Les premiers Gendarmes à Berlin (Juillet 1945)

Au Camp Foch

En 1948, face au blocus sovietique, un escadron de renfort augmente l'effectif à 372 hommes.
Le 1 octobre 1968 un Escadron de Sécurité a été remplacé par l'école de gendarmerie, qui comprenait une compagnie d'élèves - gendarmes et, qui a été dissoute le 1 juillet 1991 . Respectivement 132 élèves – gendarmes ont subit une formation de 8 mois qui se terminait avec un examen et la prestation du serment.
Plus tard, les membres de la Garde Républicaine ont été remplacés par des gendarmes prévôtaux.
Le Détachement de Gendarmerie Francaise à Berlin se composait donc pendant la plus grande partie du temps de la présence francaise à Berlin de :

1 Compagnie Prévôtale
1 Escadron de Sécurité
1 Compagnie d'élèves – gendarmes
1 Groupe de la Gendarmerie de l'air à l'aéroport de Tegel

Après le départ des membres de la Garde Républicaine tous les gendarmes, à l'exception des élèves – gendarmes, portaient pour raison de conservation du secret des attributs blancs (en argent) .
La **Compagnie Prévôtale** était chargée des missions de la police générale du secteur francais pour tout ce qui concernait les intérets francais ou bien des citoyens francais : arrestations, contrôle de la circulation, maintien de l'ordre, traitement des accidents, escorte de convois militaires.

Coopération franco-allemande devant la mairie de Schöneberg 1960

L' **Escadron de Sécurité** était responsable de toutes les mesures de sécurité:
Garde des installations francaises, patrouille à la frontière de Wedding, service aux 3 points de contrôle Alpha (Helmstedt), Beta et Charlie (Berlin), au Train Militaire Francais de Berlin, escorte des hautes personalités francaises, etc.
Les deux unités participaient à la garde de la prison des criminels de guerre à Spandau jusqu'après la mort du dernier prisonnier Rudolf Hess en 1987.

Prison de Spandau : Relève de la garde en les années 50

Un groupe de gendarmes de l'air était responsable pour la sécurité de la partie Francaise de l'aéroport de Tegel.
Jusqu'à 1991 il y avait à Berlin une présence permanente d'un effectif total d'à peu près 300 gendarmes.

2.Equipement avec véhicules:

Période après - guerre:

Willys Jeep, Scout Car M3 A1, Dodge WC 63, Opel Olympia

Années 60:

DKW Munga, Opel Rekord, Unimog

Années 70 – 90:

VW 181, VW Iltis, VW- Bus, Renault P4, Opel Ascona und Kadett.

Pour des missions spéciales il y avait des Panhard AML 60 (Automitrailleuse légère 60) .

Par manque de documentations cette liste ne peut pas être complète.

3. Armements:

Au début les gendarmes étaient équipés de pistolets MAS 35 (calibre 7,65mm), Plus tard du pistolet Mac 50 (calibre 9mm PA).

Comme armes longues on avait le fusil MAS 36 (calibre 7,5mm) et le pistolet-mitrailleur MAT 49 (calibre 9mm PA), mais qui ont été remplacés au cour des années 80 par le fusil automatique FAMAS (calibre 5,56mm).

4. Uniformes:

En France on distingue les détachements prévôtaux de la Gendarmerie Départementale (Attributs argentés) des légions de la Gendarmerie Mobile (Attributs dorés). A Berlin, tous les gendarmes portaient, comme déjà dit, depuis les années 60 des attributs „blancs“ (argentés), à part les élèves- gendarmes. Après la guerre les uniformes avaient la couleur kaki et faisaient place à la fin des années 40 aux tenues noir-bleues que l’on voit jusqu’aujourd’hui.

4a. Grades et leurs caractéristiques:

La gendarmerie a les mêmes grades que l’armee. Après la formation, le jeune gendarme commence sa carrière comme sous-officier avec le grade de sergent (Gendarme), reconnaissable aux 2 chevrons. Le plus haut grade accessible est celui du Major.

Les officiers commencent leur fonction après la formation à l’Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) avec le grade de Sous-Lieutenant. A la tête du détachement de gendarmerie des FFB il y avait normalement un colonel. Uniquement au début des années 90 il y a eu pour une très courte période un général de brigade.

Les grades sont portés sur les pattes d'épaules, plus tard sur les fourreaux (Chemise, anorac, manteau)

A la vareuse sur l'avant-bras

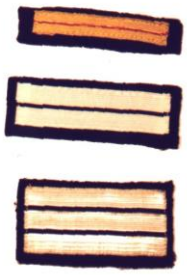

Gendarme
Adjudant
Lieutenant
Capitaine

Au képi ou à la casquette

Gendarme

Adjudant

Lieutenant

Gendarme de l'air

A la veste du treillis comme insigne-velcro sur la poitrine.

Gendarme

Les grades:

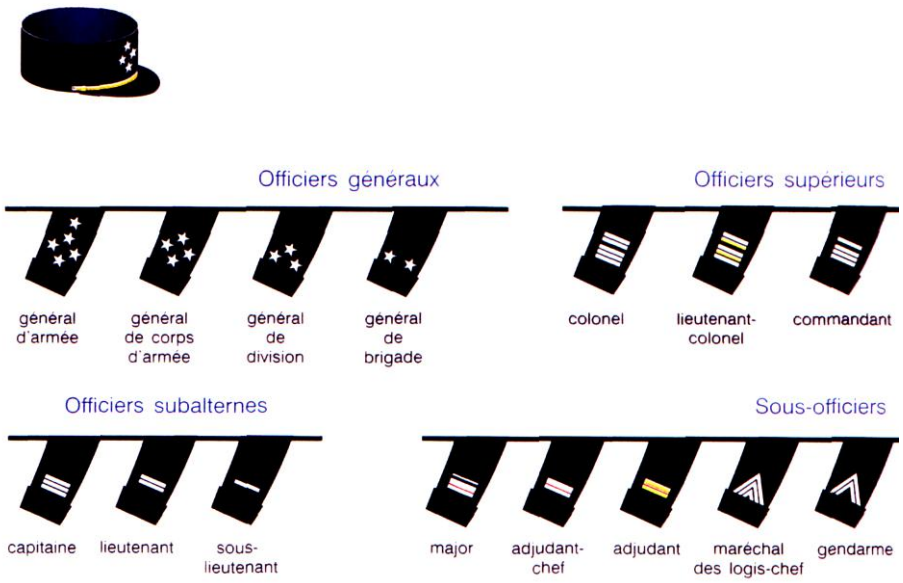

4b:Les uniformes:

Comme déjà dit portaient les premiers gendarmes qui sont arrivés en 1945, comme leurs camarades des autres armes, un uniforme en coton rude kaki du type americain 1944. Il comprenait un blouson court (Ike-Jacket), une chemise beige avec une cravate brune, er un pantalon qui était fixé en bas par des élastiques autour des rangers. Sur le bras gauche de la vareuse on trouvait l'insigne de la gendarmerie (Grenade) au dessous des chevrons. Sur le bras droit il n'y avait au début que les chevrons. Plus tard on trouvait au dessus des chevrons l'insigne du Détachement de Berlin en tissu. A la poche de poitrine droite pendait sur cuir l'insigne en métal de la Gendarmerie des TOA (Troupes d'Occupation en Allemagne) - Berlin .

Insignes en tissu

Insignes en métal (pucelles)

Uniforme modèle 1945

Plus tard on portait l'uniforme général noir-bleu de la Gendarmerie. En service de la circulation on portait l'équipement blanc.

Au cours des années 50 les Troupes Francaises d'Occupation ont muté en Forces Francaises à Berlin (FFB). En même temps ils ont recu le nouvel insigne d'identité en tissu sur le bras droit ce qu'ils ont gardé jusqu'à leur départ en septembre 1994.
Au dessous d'une inscription dorée „Berlin" sur fond bleu clair on voit les limites du secteur francais avec la Tricolore et un N doré en majuscule (pour Quartier Napoléon) dans un cercle doré sur fond noir.
A la poche droite de la poitrine était attaché maintenant l' insigne général de la Gendarmerie avec un ours berlinois noir sur l'écu argenté sur fond argenté pour le détachement prévôtal et sur fond doré pour l' Escadron de Sécurité et pour la compagnie d'élèves – gendarmes.
Au début des années 90 l'ours sur l'écu a recu un entourage émaillé blanc.

Insigne en tissu

Insignes en métal

En 1991 le détachement de gendarmerie à Berlin a recu un nouvel insigne en tissu qui correspondait à son insigne en métal et qui était porté à la chemise, au pullover et à la veste microporeuse sur le bras gauche : l'ours berlinois noir sur fond blanc.
Le détachement de la Gendarmerie de l'Air stationné sur l'aéroport de Tegel portait ses propres insignes.

Insigne en tissu à partir de 1991

Insigne de la Gendarmerie de l'Air

En même temps les pattes d'épaules avec les grades ont été remplacées par des fourreaux.
Sur le treillis on portait le grade sur la poitrine et un brassard avec l'inscription „Gendarmerie Prévotale" au début sur le bras droit, plus tard à gauche.

Brassard

4c: Les tenues:

Tenue de Cérémonie No 1, plus tard No 11:
avec les attributs de Cérémonie: treffles, aiguillettes, ceinturon blanc
et les décorations en original

Tenue de Cérémonie No 12:

Tenue de ville No 22 :

Tenue opérationelle No 32 :
(Période froide)

Tenue opérationnelle No 32

Tenue opérationnelle No 31
(été)

Tenue opérationnelle No 32
(été)

Depuis 1991 on porte au dessus de la poche de poitrine droite à la chemise et au treillis une bande velcro avec l'inscription „Gendarmerie".
A la chemise on porte au dessus de la poche de poitrine gauche la barrètte de décorations.

Bandeau velcro

Tenue opérationelle No 5/51 :

Pendant que les gendarmes berlinois avaient des missions à l'extérieur, ils étaient remplacés par des camarades provenant des Forces Francaises en Allemagne. Ceux-ci appartenaient au 2e Corps d'Armée et portaient d'après leur stationnement l'insigne de la 1e, 3e, ou bien celui de la 5e Division blindée au bras droit.

Insignes en tissu et en métal du 2e CA et FFSA

Insignes de la 1e, 3eet 5e division blindée

L'insigne en métal présentait sur l'écu l'emblème du 2e CA et a partir de 1990 celui des Forces Francaises Stationnées en Allemagne (FFSA).

Les gendarmes motards portaient un équipement spécial .
D'après l'aspect de la tenue de cérémonie, on leur donnait le surnom de « Cul - rouge »

Plaque de baudrier

Tenue de Cérémonie

Tenue de service

Les vêtements de sport avaient leur propre insigne en tissu :

Fin septembre 1994 le dernier détachement de Gendarmerie a quitté Berlin. Depuis ce temps-là, la Gendarmerie Francaise n'est représentée dans la ville que par 3 gardiens de l'ambassade de France, qui se partagent le travail en postes de 24 heures. Ils portent l'insigne général de la Gendarmerie.

Service à l'ambassade

Peu de temps avant le départ des Forces Francaises Stationnées à Berlin (FFSB), le détachement de Gendarmerie a édité deux pins commémoratifs à la présence du détachement prévôtal et de l'escadron de sécurité qui servent aujourd'hui à reconnaître les « Anciens de Berlin ».

Pin du détachement prévôtal

Pin de l'escadron de sécurité

Un tel petit historique ne peut montrer que ce qui est accessible. Il y a toujours des collectionneurs qui possèdent en plus des variantes, des raretés et des objets qui pourraient intéresser la commune des passionnés pour ce sujet. L'auteur serait bien reconnaissant pour des informations, des photos ou des documents qui amélioreraient une nouvelle édition.

Porte de Brandenbourg années 50

Bibliographie:
G. Besson/P. Rosière: Gendarmerie Nationale
F. Bertin: Gendarmerie Nationale
I. Gaspéri: La Gendarmerie: Son histoire, Ses Missions
S. Jaffre: Les insignes de tradition de la Gendarmerie Francaise
Ministère de la Défense: De la tradition vers la modernité
Journaux: Gend Info, Armées d'aujourd'hui, Gazette de Berlin,
Règlements concernant les uniformes et l'équipement de la Gendarmerie
Objets et documents dans la collection de l'auteur.

Tous droits de copie ou de reproduction de l'ouvrage ou d'une de ses parties seulement avec l'autorisation de l'auteur

Michael Boller

Porte de Brandenbourg 1994